

AUTORISATION DROIT À L'IMAGE (MINEURS ET MAJEURS)

Rappel : l'autorisation des deux parents (sauf cas de représentant légal unique) est nécessaire.

Je / Nous, soussigné(s),

Nom _____ / _____

Prénom _____ / _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Autorise/ons le Comité Français pour l'Unicef, association loi 1901, reconnue d'utilité publique, dont le siège se situe 3, rue Duguay-Trouin à Paris 6^{ème}, à reproduire ou représenter les films, photographies, interviews écrites et sonores de **mon fils / ma fille mineur(e) / de moi** (rayer la mention inutile **(ci-après les « éléments »)** _____, prises par l'UNICEF France et ses représentants ou tout photographe missionné expressément par l'UNICEF France pour l'usage suivant :

Exploitation dans le cadre de la promotion des activités de l'UNICEF France.

Les droits cédés, sans contrepartie financière, comprennent tous droits de reproduction, de représentation et d'adaptation et notamment :

- pour le droit d'utilisation dérivée de tout ou partie de chaque élément ;
- pour les droits de reproduction et d'adaptation : le droit de reproduire tout ou partie de chaque élément, objet de la présente cession, le droit de l'adapter, de le reproduire sur tout support d'édition connu ou inconnu à ce jour, ou tout autre support informatique ou électronique ou audiovisuel, actuel ou futur, le droit de mixer, de modifier, d'assembler, de monter, de transcrire, d'arranger l'élément, le droit de le numériser, ainsi que le droit d'effectuer toutes les opérations nécessaires à la reproduction et à l'adaptation de l'œuvre en résultant ;
- pour le droit de représentation : le droit de représenter de quelque manière que ce soit, y compris par télédiffusion, tout élément objet de la présente cession ou toute création intégrant tout ou partie d'un élément publicitaire.

La présente cession est consentie à titre gratuit :

- pour les besoins d'information et de communication sur les actions de l'UNICEF France.
- pour toute la durée légale de protection du droit d'exploitation. Elle prend effet à compter de sa date de signature par les parties ;
- pour une diffusion sur tous supports.

Il est expressément convenu que la présente cession est incessible et révoquable à tout moment.

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des images filmées et de la ou les photographies ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée de mon fils / ma fille. (rayer la mention inutile)

Fait à _____, le _____

Signature des parties

Représentants légaux ou Jeunes majeurs

UNICEF France